

Directeur de Publication :
J.P. MEURILLON

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616
78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
Téléphone : 01 80 92 80 20
Télécopie : 01 80 92 80 31
Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

Composition

ALEXANDRE, BAPTISTE, CLÉMENTINE,
FRANCK, KARIM, KÉVIN, LINDA, MARC
-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS, SARAH
WILLIAM

Lignes directes DYF

Compétitions
Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37
Arbitrage & Féminines
Marc-Antoine KELLER- 01 80 92 80 25
Discipline
Linda CHABANE : 01 80 92 80 21
Service civique
Sarah DEGAGE : 01-80-92-80-23
Linda CHABANE : 01 80 92 80 21
Dossiers FAFA
Baptiste DECRUZ : 01-80-92-80-36
Comptabilité
Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24
Règlements & Foot Animation
Alexandre OGEREAU - 01 80 92 80 22
LA TECHNIQUE
Franck BARDET - 01 80 92 80 30
Karim CHOUIKA - 01 80 92 80 27
Kévin HUE - 01 80 92 80 29
Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28

YVELINES FOOTBALL N° 1802



JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mardi 14 mai 2024

<http://dyf78.fff.fr>

SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2
COMMISSION DES COMPETITIONS	4
COMMISSION STATUTS & REGLEMENTS	5
COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION	7
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	9
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE	9
COMITE DE DIRECTION	10
CHALLENGE ESPRIT SPORTIF SENIORS	15
AFFICHE FINALES COUPES YVELINES FUTSAL	16

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

FINALES COUPES DES YVELINES FUTSAL

8h45 à 18h00

Buvette sur place

DIMANCHE 19 MAI 2024

GYMNASSE BROUSTAL - 6, avenue Ludwig Van Beethoven - 78190 TRAPPES



AGENDA 2023 / 2024 - MAI

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31	1	2

14/05/24

CFI U10-U13

15/05

Stage Arbitres FAR

16/05/24

CFI Seniors

19/05/24

Finales Coupes des Yvelines Futsal

20/05/24

Pentecôte - Fermeture du District

28/05/24

CFI U6-U9

29/05/24

Stage FAR

01/06/24

Journée du Football Féminin à POISSY

02/06/24

FIA - 5ème session



ELECTION DU COMITE DE DIRECTION DU DISTRICT DES YVELINES

APPEL A CANDIDATURES

L'élection du Comité de Direction du District des Yvelines aura lieu lors de l'Assemblée Générale du 15 juin 2024, aux ESSARTS-LE-ROI.

L'appel à candidatures pour cette élection est ouvert **du 9 avril 2024 au 16 mai 2024 à minuit, le cachet de la Poste faisant foi.**

La déclaration de candidature doit être envoyée en courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

DISTRICT DES YVELINES DE FOOTBALL
Commission de Surveillance des Opérations Electorales
B.P. 90616
78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES Cedex

Rappels :

- tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité, tant générales que particulières, définies à l'article 13.2 des Statuts du District (librement accessibles sur le site internet du District),
- l'élection a lieu au scrutin de liste bloquée.

Pour présenter une candidature, il convient d'utiliser les formulaires suivants :

- ◆ **Déclaration de candidature de liste et liste des membres**
- ◆ **Déclaration individuelle de non-condamnation**

Les conditions dans lesquelles le plan d'actions des listes candidates sera, si elles le souhaitent, publié et transmis aux clubs par le District, peuvent être obtenues sur simple demande auprès du secrétariat du District.

**FINALES DE COUPES
DES YVELINES & DU COMITE**
(Annexe 2 du Règlement Sportif du District des
Yvelines)

*Les clubs ci-dessous sont priés de rapporter au
District, les Trophées reçus la saison passée, au
plus tard*

LUNDI 15 AVRIL 2024

Finale Féminines à 8
Samedi 1er juin 2024

Coupe Yvelines U18 F à 8
VOISINS FC

Finale à 11
Dimanche 9 juin 2024

Coupe Yvelines Vétérans
GUERVILLE ARNOUVILLE AS

Coupe Comité Vétérans
GUERVILLE ARNOUVILLE AS

Finale Futsal
Dimanche 19 mai 2024

Coupe Yvelines Futsal U16
MONTIGNY LE BX AS

*Pour rappel, le non-retour desdits trophées en-
traîne une amende pour le club d'un montant de
300 €*
(Annexe 2 du Règlement Sportif du District des
Yvelines)

**INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LES COMPETITIONS
POUR LA SAISON PROCHAINE**

Afin de pouvoir prévoir vos engagements pour la saison prochaine, nous vous communiquons des informations concernant les modifications pouvant avoir des incidences sur vos choix.

Résultat du sondage consultatif concernant la mise en place du championnat par année d'âge avec accession générationnelle, tel que présenté lors de la réunion du 13 mars 2024.

Sur les 96 clubs ayant au moins une équipe évoluant actuellement en U14, U16 ou U18, 79 ont répondu.
82 % des clubs se sont déclarés favorables

Par conséquent, le projet sera présenté à l'assemblée générale du 15/6.

Les équipes obligatoires

Pour les clubs dont l'équipe fanion seniors DAM évolue au niveau départemental, les obligations en matière d'équipes de jeunes à 11 pourront être couvertes par des équipes de catégories d'âge différentes, et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20.

Les horaires de compétitions

Au vu de l'accroissement important du nombre de licenciés il s'avère de plus en plus difficile de faire évoluer toutes vos équipes. C'est pourquoi avant une réflexion plus profonde qui devra avoir lieu dans les années à venir, il nous a semblé important d'augmenter les possibilités d'horaires de jeu.

Ils sont présentés en [cliquant ici](#).

Les engagements U15

Il sera possible dès la saison prochaine d'engager des U15 en District (il y aura, si nécessaire, plusieurs divisions).

Afin de choisir le jour de compétition le plus adapté, nous désirons recueillir votre avis à l'aide d'un sondage.

- Durant la saison 2023 / 2024, les rencontres du Championnat Régional U 15 se sont déroulées le samedi après-midi.
- Aujourd'hui, les joueurs U 15 évoluent en Championnat Départemental U 16 le dimanche mais vos futurs U 15 évoluent actuellement en U 14 le samedi.

Les 2 choix sont possibles, c'est à vous de décider en fonction de ce qui vous semble la meilleure solution.

Un sondage a été envoyé aux clubs possédant des équipes de jeunes à 11.

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 13/05/24

Présents : , MME RUPERT, MM. P. GUILLEBAUX (CD), J.P LEDUC (Président), R. PANARIELLO, P. DUPIN (VISIO), L. JOUBERT (Vice Président)

Absent excusé : PILLEMONT (CDA)

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

FORFAIT GENERAL

Après le début des compétitions
ERRATUM (ANNULATION FORFAIT + AMENDE)
SENIORS

D3-A HOUILLES AC 3

FORFAITS AVISES 3EME FORFAIT

ERRATUM (ANNULATION FORFAIT + AMENDE)
SENIORS

D3-A DU 05/05/2024
25890053 HOUILLES AC 3

FORFAITS AVISES 2EME FORFAIT

VETERANS

D5-D DU 12/05/2024
25897344 POIGNY LA FORET US 32

U16

D3-C DU 12/05/2024
25893526 ABLIS FC SUD 78

FORFAITS AVISES 1ER FORFAIT

VETERANS

D5-C DU 12/05/2024
27185612 AUTEUILLOIS AS 31

U16

D4-B DU 21/04/2024
27343138 ENT. MEZIERES EPONE 22

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

POULE B DU 06/05/2024
28079368 FC À L'ANCIENNE 1

POULE C DU 06/05/2024
28079380 IN AS 1

MATCHES REMIS

A JOUER LE 19/05/2024

SENIORS

D4B
25890428 TRIEL AC 1 / CHATOU AS 3

A JOUER LE 02/06/2024

U16

D4-A
27236698 VAUXOISE ES 21 / ROSNY S/SEINE C.S.M. 22

SUSPENSIONS DE TERRAINS

SENIORS

▣ D4-A DU 05/11/2023
25890227 POISSY FC 3 / BREVAL LONGNES FC 1
Transmis de la Commission de Discipline infligeant une suspension de terrain pour 2 **matches fermes** pour l'équipe 3 de POISSY FC évoluant en D4-A.
La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

La Commission désigne les matches suivants :

SEN D4-A DU 28/04/2024
25890310 POISSY FC 3 / MANTES USC 1

SEN D4-A DU 26/05/2024
25890337 POISSY FC 3 / VILLENES ORGEVAL 2
Le club a trouvé un terrain à CONFLANS pour les 2 dates - Complexe sportif Claude Fichot (Convention de la mairie reçue).
La Commission donne son accord.

▣ D5-D DU 28/01/2024
27165442 ST CYR AFC 1 / VERSAILLES JUSSIEU AS 1
Transmis de la Commission de Discipline en instruction infligeant une suspension de terrain de 2 matches fermes pour l'équipe de ST CYR AFC évoluant en D5-D.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

La Commission désigne le match suivant :

SEN D5-D DU 02/06/2024
27165473 ST CYR AFC 1 / YVELINE MONTFORT FC 1
La Commission désignera le deuxième match en début de la saison prochaine 2024/2025.

COURRIERS

SENIORS

525514 TRIEL AC
Courrier de la Mairie de TRIEL annonçant l'indisponibilité du terrain, occupé par le tournoi de Handball sur herbe, pour jouer le match ci-dessous :
D4-B DU 19/05/2024
25890428 TRIEL AC 1 / CHATOU AS 3
La Commission dit match à jouer le Jeudi 23 mai à 20H.

DEMANDES

VETERANS

D4-C DU 26/05/2024
25897035 MESNIL ST DENIS ASL 31 / VALLEE 78 FC 32
Demande du MESNIL ST DENIS pour avancer la rencontre à la veille, samedi 25.05.24 à 18h.
Accord écrit de VALLEE.
La Commission donne son accord.

U18

D3-A DU 22/05/2024
27235016 VILLENES ORGEVAL 22 / MAULOISE US 21
Demande de MAULOISE pour jouer cette rencontre à 20h30 au plus tôt, au lieu de 19h, car des joueurs et coach sont encore dans les transports à cet horaire.
VILLENES informe que par souci d'éclairage, le match ne peut pas débiter au-delà de 19h30.

U16

D2-A DU 26/05/2024

25893099 CARRIERES GRESILLONS 21 / ROSNY S/SEINE CSM 21
Demande de CARRIERES GRESILLONS pour avancer ce match au 19/05/24.

Accord écrit de ROSNY.

La Commission donne son accord.

U14

D4-C DU 25/05/2024

27240960 ACHERES FC 21 / HOUILLES AC 24

Demande de ACHERES pour décaler le match de 14h à 16h.

Compte tenu du motif invoqué, la Commission ne peut accéder à votre demande sans l'accord de HOUILLES.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'Astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District. La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée. Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

SENIORS

D5-B DU 28/04/2024

27164080 ENT. MAULE-MEZIERES 3 / VAUXOISE ES 2

Pris note du rapport de VAUXOISE.

Après rappel et non réception du rapport demandé.

La commission sanctionne l'équipe de MAULE d'une amende de 20€ (annexe 2 du RS du D.Y.F. non production d'un rapport demandé).

VETERANS

D5-A DU 12/05/2024

25894816 BREVAL LONGNES F.C. 32 / TRIEL AC 32

Pris note des rapports de BREVAL et TRIEL.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

U16

D4-C DU 21/04/2024

27238712 PECQ US LE 21 / CELLOIS CS 22

Après rappel et non réception du rapport demandé.

La Commission sanctionne les deux équipes d'une amende de 20€ (annexe 2 du RS du D.Y.F. non production d'un rapport demandé)

U14

D4-A DU 20/04/2024

25895275 MANTES U.S.C. 21 / BREVAL LONGNES F.C. 21

Pris note des rapports de MANTES USC et BREVAL.

La Commission sanctionne l'équipe de MANTES USC d'un avertissement et d'une amende de 30€.

D4-B DU 27/04/2024

25883482 VERNEUIL S/SEINE US 22 / PORCHEVILLE FC 22

Pris note du rapport de VERNEUIL.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

La version de l'application FMI n'a pas évolué. La version en cours est toujours:

Apple Store : 3.9.0

Google Play : 3.9.0.0

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 10/05/2024

Présents :

MM. FEREY Rémi (Président), DRAY Paul (Vice-président), HOUZE Michel, LAUBY Henri-Claude, GUICHETEAU Didier, CORNUAULT Jean-Claude, LAUBY Henri-Claude

Excusé : Mme TECHER Isabelle et M. DELESCHAUX Alain

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

SENIORS

D2B du 05/05/2024

25889919 CHAMBOURCY ASM 1 / MUREAUX OFC 3

Réserves de CHAMBOURCY ASM 1, concernant l'article 7.11 du Règlement Sportif du DYF : étant dans les 5 dernières journées, une équipe ne doit pas comporter plus de 3 joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de 10 rencontres de compétition nationale, régionale ou départementale avec une ou plusieurs équipes supérieures de leur club.

Après vérification,

Seuls 3 joueurs, AGBAHE Dorian (16), TOUNKARA Deba (14) et YALAOUI Rewan (17) ont participé à plus de 10 rencontres de compétition nationale, régionale ou départementale avec une ou plusieurs équipes supérieures de leur club, MUREAUX OFC 1 et MUREAUX OFC 2.

En conséquence, la Commission dit :

Réserves recevables mais non fondées

Résultat acquis sur le terrain CHAMBOURCY ASM 1 / MUREAUX OFC 2/4

Débit : 43,50€ à CHAMBOURCY ASM

Motif : droit de réserves (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

D2A du 05/05/2024

25881058 VERSAILLES 78 FC 3 / AUBERGENVILLE FC 1

1-Réserves d'AUBERGENVILLE FC, concernant l'article 7.11 du Règlement Sportif du DYF : étant dans les 5 dernières journées, une équipe ne doit pas comporter plus de 3 joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de 10 rencontres de compétition nationale, régionale ou départementale avec une ou plusieurs équipes supérieures de leur club.

Après vérification,
Seuls 2 joueurs, BELFODIL Yakoub (17) et SALLARD Romain (14) ont participé à plus de 10 rencontres de compétition régionale ou départementale avec l'équipe supérieure de leur club, VERSAILLES 78 FC 2.

En conséquence, la Commission dit :
Réserves recevables mais non fondées
Résultat acquis sur le terrain VERSAILLES 78 FC 3 / AUBERGENVILLE FC 1 3/0

Débit : 43,50€ à AUBERGENVILLE FC
Motif : droit de réserves (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

2-Réclamation d'AUBERGENVILLE FC 1 portant sur le nombre de joueurs mutés hors-période de VERSAILLES 78 FC 3

La Commission transmet à VERSAILLES 78 FC pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 16/05/2024 à 14h00.

D3A du 05/05/2024
25890051 VAUXOISE ES 1 / ANDRESY FC 1
Demande d'évocation de VAUXOISE ES 1 relative à la participation du joueur RIBEIRO Soane licence 2546351667 d'ANDRESY FC 1, revêtu du cachet « *Restriction de participation art. 152.4* » qui ne pourrait pas jouer en équipe fanion.
Ce motif ne constitue pas un cas d'évocation au regard de l'article 30.15 du Règlement Sportif du DYF.
La Commission instruit une réclamation.

La Commission transmet à ANDRESY FC pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 16/05/2024 à 14h00.

D3B du 05/05/2024
26914435 POISSY FC 2 / PLAISIROIS FO 2
Réserves de PLAISIROIS FO 2 portant sur la participation du joueur n°8 de POISSY FC 2 ne correspondant pas visuellement à la photo de la licence présentée.

Transmis à la Commission de Discipline de 1^{ère} instance
Motif : suspicion de fraude sur identité

D4A du 05/05/2024
25890318 AUBERGENVILLE FC 2 / BREVAL LONGNES FC 1
Réserves de BREVAL LONGNES FC 1, concernant l'article 7.11 du Règlement Sportif du DYF : étant dans les 5 dernières journées, une équipe ne doit pas comporter plus de 3 joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de 10 rencontres de compétition nationale, régionale ou départementale avec une ou plusieurs équipes supérieures de leur club.

Après vérification,
Seul le joueur VANITOU Emmanuel (14) a participé à plus de 10 rencontres de compétition régionale ou départementale avec l'équipe supérieure de son club, AUBERGENVILLE FC 1.

En conséquence, la Commission dit :
Réserves recevables mais non fondées
Résultat acquis sur le terrain AUBERGENVILLE FC 2 / BREVAL LONGNES FC 1 1/1

DÉBIT : 43,50€ à BREVAL LONGNES FC
Motif : droit de réserves (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

U18

D2A du 05/05/2024
25888334 VERSAILLES 78 FC 23 / HARDRICOURT US 21
Réclamation d'HARDRICOURT US 21, concernant l'article 7.11 du Règlement Sportif du DYF : étant dans les 5 dernières journées, une équipe ne doit pas comporter plus de 3 joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de 10 rencontres de compétition nationale, régionale ou départementale avec une ou plusieurs équipes supérieures de leur club.

La Commission transmet à VERSAILLES 78 FC pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 16/05/2024 à 14h00.

Rémi FEREY et Henri-Claude LAUBY n'ont pas participé à l'ouverture du dossier.

U16

D2A du 05/05/2024
25893098 ETANG ST NOM ES 21 / CARRIERES GRESILLONS AS 21
Réclamation d'ETANG ST NOM ES 21 portant sur le nombre de mutés de CARRIERES GRESILLONS AS 21

La Commission transmet à CARRIERES GRESILLONS AS pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 16/05/2024 à 14h00.

Rémi FEREY et Henri-Claude LAUBY n'ont pas participé à l'ouverture du dossier.

D4C du 05/05/2024
27238753 SARTROUVILLE ES 21 / CHESNAY 78 FC 21
Mail de SARTROUVILLE ES 22 selon lequel l'éducateur a souhaité poser une réserve relative au nombre de mutés du CHESNAY 78 FC 21, la tablette n'aurait pas fonctionné.
La Commission s'étonne d'un tel dysfonctionnement : LE CHESNAY 78 FC 21 ayant lui-même posé une réserve, une observation d'après match figure également sur la FMI.

La Commission demande à M. l'Arbitre et au club du CHESNAY 78 FC si SARTROUVILLE ES 22 a tenté de poser une réserve, à quel moment et qu'elle en était la nature.

U14

D3B du 04/05/2024
26926632 HOUILLES AC 23 / FONTENAY LE FLEURY FC 21
Demande d'évocation de MAISONS LAFFITTE FC portant sur la participation du joueur LEREBOURS Alexis de FONTENAY LE FLEURY FC 21 susceptible d'être suspendu.

La Commission transmet à FONTENAY LE FLEURY FC pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 16/05/2024 à 14h00.

CRITERIUM U13F à 8

POULE A du 04/05/2024
27976188 POISSY FC 1 / MAISONS LAFFITTE FC 1
Réclamation de MAISONS LAFFITTE FC portant sur le nombre de mutés hors-période de POISSY FC 1.

La Commission transmet à POISSY FC pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 16/05/2024 à 14h00.

REPRISE DE DOSSIERS

SENIORS

D2B du 28/04/2024
25889916 CHANTELOUP LES VIGNES US 1 / LIMAY AJL 1
Evocation de la Commission Statuts et Règlements.

Retenant que le joueur **KHERFI Kalis licence 2544403354 de LIMAY ALJ 1** a été sanctionné d'un match de suspension ferme à partir du 22/04/2024 par la Commission SR lors de sa séance du 18/04/2024 (voir PV 1799) pour avoir évolué en état de suspension lors du match 25889908 du 24/03/2024 LIMAY ALJ 1/ MUREAUX OFC 3.
Sans réponse de LIMAY ALJ.

Constatant que le joueur **KHERFI Kalis licence 2544403354 de LIMAY ALJ 1** a participé à la rencontre en rubrique, alors qu'il était en état de suspension puisqu'il n'avait pas purgé le match ferme de suspension ou n'avait pas été libéré d'un match de suspension sur fondement de l'article 226.4 des Règlements Généraux :
« *La perte, par pénalité, d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match vis-à-vis de cette équipe. Ce joueur encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension.* »

Agissant sur fondement de l'article 187.2 des Règlements Généraux, la Commission dit qu'il y a matière à évocation et décide :
Ce match a déjà été donné perdu par pénalité à LIMAY ALJ 1 (-1 point, 0 but) (voir PV 1801)

En application de l'article 226.4 des Règlements Généraux, le joueur **KHERFI Kalis licence 2544403354 de LIMAY ALJ 1**, est suspendu 1 match ferme à partir du 13/05/2024.

Débit : 43,50€ à LIMAY ALJ
Motif : droit d'évocation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)
Amende : 80€ à LIMAY ALJ
Motif : inscription sur la feuille de match d'un joueur suspendu (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

CDM

D1 du 21/04/2024
26923642 FONTENAY LE FLEURY FC 5 / PLAISIR PORT. AS 5
Demande d'évocation de TRIEL AC portant sur la participation du joueur HULIN Dimitri licence 2543299062 de PLAISIR PORTUGAIS 5, susceptible d'être suspendu.
Sans réponse de PLAISIR PORTUGAIS.

Retenant que le joueur **HULIN Dimitri licence 2543299062 de PLAISIR PORTUGAIS 5** a été suspendu 1 match ferme à partir du 08/04/2024 par la Commission Départementale de Discipline, lors de sa séance du 02/04/2024 pour 2^{ème} récidive d'avertissements. Constatant que le joueur **HULIN Dimitri licence 2543299062 de PLAISIR PORTUGAIS 5** a participé à la rencontre en rubrique, alors qu'il était toujours en état de suspension puisqu'il n'avait pas purgé le match ferme de suspension ou n'avait pas été libéré d'un match de suspension sur fondement de l'article 226.4 des Règlements Généraux :

« La perte, par pénalité, d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match vis-à-vis de cette équipe. Ce joueur encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension. »

Agissant sur fondement de l'article 187.2 des Règlements Généraux, la Commission dit :
Evocation recevable et fondée.

En conséquence la Commission décide :
Match 26923642 du 21/04/2024 FONTENAY LE FLEURY FC 5 / PLAISIRS PORTUGAIS AS 5
Perdu par pénalité (-1 point, 0 but) au PLAISIR PORTUGAIS AS 5 pour en attribuer le gain à FONTENAY LE FLEURY FC 5 (3 points, 0 but)

En application de l'article 226.4 des Règlements Généraux, le joueur **HULIN Dimitri licence 2543299062 de PLAISIR PORTUGAIS est suspendu 1 match ferme à partir du 13/05/2024.**

Débit : 43,50€ à PLAISIR PORTUGAIS AS
Motif : droit d'évocation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende : 80€ à PLAISIR PORTUGAIS AS
Motif : inscription sur la feuille de match d'un joueur suspendu (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

TOURNOIS

MANTOIS 78 FC :
Tournois U13 et U13F des 18 et 19/05/2024 : non homologués

Motif : revoir le temps de jeu afin de ne pas excéder 60 minutes sur la journée
La valeur du challenge n'est pas indiquée
En dernier recours, les litiges doivent être du ressort du DYF
Utiliser le formulaire d'homologation du DYF

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Réunion du 13 mai 2024

Présents : , MM. , BOKOBZA, PATRIGEON, INACIO, VIMONT, PEDRO GOMES, BARROIS,

Excusés : Mme JONNAIS, MM. HOUANT, COLOMBO, LOUVEL, , GABIER.

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

PLATEAUX U7 & U9 PLATEAUX U7

Retrouvez les plateaux jusqu'à la fin de la saison en [cliquant ici](#).

72460127 du 01/06/24 : BAILLY NOISY SFC
Suite à la demande du club de GUYANCOURT, qui va rencontrer des problématiques pour se déplacer ce jour là, la Commission décide, plateau à jouer à GUYANCOURT.

PLATEAUX U9

Retrouvez les plateaux jusqu'à la fin de la saison en [cliquant ici](#).

92452524 du 25/05/24 : ELANCOURT OSC
Le club nous prévient qu'il ne pourra organiser à un plateau à cette date.
La Commission demande si VILLEPREUX FC & GUYANCOURT ES peuvent recevoir.

92460816 du 08/06/24 : JOUY EN JOSAS AS
Le club nous prévient qu'il ne pourra participer à un plateau à cette date.
La Commission demande si MONTIGNY LE BX AS peut recevoir.

PLATEAUX ESPOIRS U8-U9

Les plateaux Espoirs sont consultables sur le site internet ou dans vos Footclubs à la rubrique FAL. Lien vers le site internet : [Cliquez ici](#).
Rappel : le suivi des plateaux espoirs (feuilles plateaux & fiche équipe) s'effectue sur FAL.

08/06/24 : NEAUPHLE PONT. RC 78
Le club nous prévient qu'il ne pourra organiser à un plateau à cette date.
La Commission demande si POISSY FC & MONTIGNY LE BX AS peuvent recevoir.

PLATEAUX DECOUVERTE FOOT A 8 U9

Les plateaux de la 1ère journée sont disponibles sur FAL (via footclubs).

Liste des clubs retardataires, qui ne seront pas intégrés aux plateaux

Journée du 18 mai
VAUXOISE ES

Journée du 1er juin
BONNIERES FRENEUSE FC
VAUXOISE ES

CATEGORIE U10-U11

CHALLENGES PLATEAUX U10-U11

Pour consulter le classement à l'issue des 4 journées de Challenges Plateaux, [cliquez ici](#).

Les plateaux finaux U11 & U10 se joueront sur la matinée du 18 mai sur les installations du VERSAILLES 78 FC.

Challenge Départemental U10

- ✓ VERSAILLES 78 FC
- ✓ GUYANCOURT ES
- ✓ CONFLANS FC
- ✓ CHATOU AS

Challenge Régional U11

- ✓ PARIS SAINT GERMAIN FC
- ✓ VERSAILLES 78 FC
- ✓ MANTOIS 78 FC
- ✓ POISSY FC

Sinon, suite aux inscriptions réalisées, retrouvez les plateaux de Challenge mixte U10/U11 prévu en parallèle le samedi 18 mai prochain. [Cliquez ici](#).

CATEGORIE U12-U13 CRITERIUM DPTAL

1 équipe poule B du 27/04/24
27985897 : VERNEUIL ENT. 3 / HOUILLES SO 2
Pris note du courrier de VERNEUIL US concernant des dysfonctionnements sur la rencontre.
Absence de réponse du club de HOUILLES SO. La Commission déclare l'équipe forfait sur ce match.
Amende : 20€ HOUILLES SO (non production d'un rapport demandé - Annexe 2 RS DYF)

1 équipe du 04/05/24

28023330 : CONFLANS FC 2 / VINSKY FC 1

Pris note du courrier de VINSKY FC expliquant ne pas avoir signé de FMI car l'encadrant de CONFLANS FC n'avait ni tablette ni feuille de match papier.

La Commission demande des explications au club de CONFLANS FC pour le lundi 20 mai.

Sans distinction du 04/05/24

MUREAUX OFC / BOUGIVAL FOOT

Pris note du courrier de BOUGIVAL expliquant ne pas s'être déplacé aux MUREAUX suite à un appel reçu expliquant que les terrains n'étaient pas disponibles.

La Commission demande des explications au club des MUREAUX OFC pour le lundi 20 mai.

CRITERIUM ESPOIRS

28053854 : SARTROUVILLE ES 1

La Commission a demandé des explications au club concernant ces 2 forfaits consécutifs sur le dispositif.

Pris note du retour du club, la Commission compte sur vous pour la fin de saison.

DECOUVERTE FOOTBALL A 11

La Commission avait prévu 2 date de pratiques découverte Football à 11 spécifiquement pour les équipes U13. Les dates étaient les 18 mai et 8 juin. Finalement la Commission va les modifier et vous propose de vous inscrire pour les dates des 15 & 22 juin. L'inscription est possible en [clicquant ici](#).

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES

PLATEAUX U7

2ème rappel avant amende

Plateaux du 27/04/24

72442706 : FONTENAY ST PERE A.S.

72442708 : ANDRESY F.C. 1

72442720 : LIMAY ALJ 1

72242728 : VELIZY A.S.C. 1

PLATEAUX U9

1er rappel

Plateaux du 04/05/24

- 92450405 BOUGIVAL (ETANG ST NOM / VÉSINET)
- 92450408 VAUXOISE (BREVAL / PORCHEVILLE / MÉZIÈRES)
- 92450412 MARLY 2 (CELLOIS 2/ HOUILLES 2)
- 924 50415 COIGNIÈRES (ABLIS / CLAYES SOUS BOIS 1)
- 92450419 ROSNY 1 (JOUY / LES CHESNAY)
- 92450425 GARGENVILLE (HOUDAN / ROSNY)
- 92450426 VALLÉE (VÉLIZY / ST ARNOULT)
- 92450428 VILLIERS LE MAHIEU (YVELINES / VILLEPREUX)

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

U10-U11 DTPAL

2ème rappel avant amende

Rencontres du 27/04/24

28023434 HOUILLES S.O. 1 - LIMAY ALJ 2
28023437 MANTOIS 78 FC 2 - CARRIERES GRESILLONS 1
27979664 ENT.USV USPV VFC 2 - PLAISIROIS F.O. 3
28059530 9 CARRIERES GRESILLONS 3 - ELANCOURT O.S.C. 4
27980219 MUREAUX O.F.C. LES 5 - FONTENAY ST PERE AS 1
27980274 MUREAUX O.F.C. LES 6 - FONTENAY ST PERE AS 2
27980594 ST CYR AFC 3 - VALLEE 78 F.C. 2
27980596 E. S. GUYANCOURT F. 4 - PLAISIROIS F.O. 4
27979881 VALLEE 78 F.C. 21 - POISSY FC 22
27979910 HOUILLES S.O. 21 - LIMAY ALJ 22
27979969 ENT.USV USPV VFC 22 - PLAISIROIS F.O. 23
27980000 MESNIL ST DENIS ASL 22 - ST GERMAIN EN LAYE 22
27980002 F.C. ACHERES 22 - CROISSY U.S. 22
27980057 HOUDANAISE REGION FC 23 - HOUILLES A.C. 22

1er rappel

Rencontres du 04/05/24

27979755 SARTROUVILLE ES 2 - BONNIERES FRENEUSE 2
27979783 MARLY LE ROI U.S. 2 - CLAYES SS/BOIS U.S.M 2
28059526 CARRIERES GRESILLONS 3 - FCFF 2
27980133 MEZIERES A.J. 1 - A.S. BUCHELOISE 1
27980134 MANTOIS 78 FC 4 - GARGENVILLE STADE 2
27980178 MEZIERES A.J. 2 - A.S. BUCHELOISE 2
27980179 MANTOIS 78 FC 5 - GARGENVILLE STADE 3
27980469 BOUGIVAL FOOT 1 - ABLIS SUD 78 1
27980514 BOUGIVAL FOOT 2 - ABLIS SUD 78 2
27979840 BONNIERES FRENEUSE 21 - TRAPPES ES 22
27980030 SARTROUVILLE ES 22 - ELANCOURT O.S.C. 23

U12-U13 DTPAL

2ème rappel avant amende

Rencontres du 27/04/24

27981167 SARTROUVILLE ES 23 - FOURQUEUX A.S. 22
27981365 USAF-ASLC 1 - CHESNAY 78 F.C. LE 1
27981393 USAF-ASLC 2 - CHESNAY 78 F.C. LE 2
27981634 ST CYR AFC 2 - CELLOIS CS 2
27980756 LFCM 1 - AUBERGENVILLE F.C 1
27980789 VILLENES ORGEVAL 2 - MUREAUX O.F.C. LES 3
28023370 LIMAY ALJ 1 - CLAYES SS/BOIS U.S.M 2
28023373 3 AUBERGENVILLE F.C 2 - RAMBOUILLET YVELINES 2

1er rappel

Rencontres du 04/05/24

27980907 CLAYES SS/BOIS U.S.M 21 - PORT MARLY C.S. 21
27980953 LIMAY ALJ 22 - GARGENVILLE STADE 21
27981169 RAMBOUILLET YVELINES 22 - CARRIERES S/S US 22
27981245 FONTENAY ST PERE AS 1 - HARDRICOURT US 1
27981273 FONTENAY ST PERE AS 2 - HARDRICOURT US 2
27981299 FCRH VESGRE GAMB AIS 1 - VALLEE 78 F.C. 1
27981327 FCRH VESGRE GAMB AIS 2 - VALLEE 78 F.C. 2
27981357 ABLIS SUD 78 1 - CHESNAY 78 F.C. LE 1
27981385 ABLIS SUD 78 2 - CHESNAY 78 F.C. LE 2

28023330 CONFLANS F.C. 2 - VINSKY FC 1
27985901 CRAVENT F.C. 1 - LAINVILLOIS F.C. 1
27980686 CLAYES SS/BOIS U.S.M 1 - PORT MARLY C.S. 1
27980762 LIMAY ALJ 2 - GARGENVILLE STADE 1
28023376 RAMBOUILLET YVELINES 2 - CARRIERES S/SEINE US 2

U10-U11 ESP

2ème rappel avant amende

Rencontres du 27/04/24

28066160 AUBERGENVILLE F.C 21 - MONTESSON U.S. 21

1er rappel

Rencontres du 04/05/24

28066154 LIMAY ALJ 21 - HOUDANAISE REGION FC 21

U12-U13 ESP

1er rappel

Rencontres du 04/05/24

28053943 VILLENES ORGEVAL 21 - POISSY FC 22
28054033 VELIZY ASC 21 - PLAISIROIS F.O. 22
28054059 E. S. GUYANCOURT F. 22 - VERSAILLES 78 FC 22

FEUILLES EPREUVES MANQUANTES

U10-U11 ESPOIRS

2ème rappel avant amende et pénalité

Rencontres du 27/04/24

U10

AUBERGENVILLE F.C 21 - MONTESSON U.S. 21
FCFF 21 - MESNIL ST DENIS ASL 21
LIMAY ALJ 21 - EPONE U.S.B.S. 21

U11

BAILLY NOISY SFC/MANTOIS 78 FC
SARTROUVILLE ES /POISSY FC
TRAPPES ES /CLAYES SOUS BOIS USM
FONTENAY/VELIZY ASC

1er rappel

Rencontres du 04/05/24

U10

VELIZY ASC 21/CHATOU AS 21
MANTOIS 78 FC 21/HOUILLES AC 21
CLAYES SOUS/BOIS USM 21/PLAISIR FO 21
LIMAY ALJ 21/HOUDANAISE REGION FC 21
CROISSY US 21/AUBERGENVILLE FC 21
FCFF 21/MONTESSON US 21

U11

MANTOIS 78 FC/CARRIERES SUR SEINE US
CHANTELOUP LES V US/SARTROUVILLE ES
MUREAUX OFC/FC ACHERES
CLAYES SBOIS USM/CHATOU AS
VELIZY ASC 1/CROISSY US 1
AUBERGENVILLE FC /NEAUPHLE PONT
HOUDANAISE REGION FC /MARLY LE ROI US

U12-U13 ESPOIRS

2ème rappel avant amende

Rencontres du 27/04/24

U12

MONTESSON-CARRIÈRES SUR SEINE
LIMAY-CARRIÈRES GRÉSILLONS
PLAISIROIS FO-RAMBOUILLET YVELINES
MARLY LE ROI-PECQ US
TRAPPES ES-NEAUPHLE PONT

U13

VOISINS FC / CARRIÈRES GRÉSILLONS
MANTOIS FC/ E S GUYANCOURT

1er rappel

Rencontres du 04/05/24

U12

FCFF-ELANCOURT
MONTESSON-FOURQUEUX
VILLENNES ORGEVAL-POISSY
CARRIÈRES GRÉSILLONS-HOUILLES
MANTOIS-ST GERMAIN
FCRH VESGRE GAMBAIS-RAMBOUILLET
VÉLIZY-PLAISIROIS
PSG-TRAPPES
MONTFORT USY-VERSAILLES

U13

VILLENNES ORGEVAL RAMBOUILLET
CARRIERS SUR SEINE CONFLANS
PARIS SAINT GERMAIN FOURQUEUX
ECQUEVILLY RFC ELANCOURT OSC
GUYANCOURT SARTROUVILLE

INFRACTION ENCADREMENT

U10-U11 ESPOIRS

Rencontres du 27/04/24

U11

MANTOIS 78 FC 1 : 3ème infraction

Pris note du courrier du club.

Compte tenu du motif invoqué, la Commission n'excuse pas l'absence du 27 avril. La Commission décide que l'équipe U11 du club est susceptible de ne pas participer au dispositif la saison prochaine si le club en fait la demande.

U12-U13 ESPOIRS

Rencontres du 27/04/24

VILLENNES ORGEVAL FC : 2ème infraction (le 20/04) + 3ème infraction le 27/04.

Pris note du courrier du club et du changement de responsable d'équipe qu'elle valide. La Commission excuse l'absence du 27 avril.

COMMISSION DU FOOTBALL

FEMININ

Commission du 6 mai 2024

Présents : Jean-François DUPONT (Président), Dorette ELANGUE ETEME (Vice Présidente), Oury SY, Yvane JONNAIS.

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

JOURNEE DU FOOT FEMININ

Elle se tiendra le 1er juin 2024 à Poissy, au complexe sportif Marcel Cerdan.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Rencontres de 04/05/2024

1er rappel

CRITERIUM U15F A 8

POULE A

27994907

Limay ALJ 2 - Guyancourt ES 1

POULE B

27994957

Bréval Longnes FC 1 - Voisins FC 2

MATCHS A JOUER

Attention, les rencontres ne peuvent se jouer après le 25 mai, date de la dernière journée.

A jouer le 22 mai 2024

SENIORS F

27994664 VELIZY ASC - SARTROUVILLE ES

A jouer le 23 mai 2024

SENIORS F

27994625 GARGENVILLE STADE- BEYNES FC

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Commission du 03/05/2024

Présents : MM. L. JOUBERT. (Président), T. MORISSET (Vice-Président Visio), JP. LEDUC (CD), D. LLORENS, R. PANARRIELLO, JM. RUBANY, JP. ELISABETH (Visio), C. DE SOUSA, C. NOBLET, L. PAINDEPICE, C. GARNIER (Visio) P. GUILLEBAUX (Bureau), N. TEXIER (Technique)

Excusés : MM. A. MESTARI, F. BERG, S. BETHUNE (Arbitrage)

Non Excusé : MM. JP IMBERT

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FUTSAL JEUNES

COUPE DES YVELINES

Ces Coupes étant des compétitions officielles, les clubs doivent présenter leurs licences sur l'application Footclubs Compagnon ou le listing des licences imprimé par le club sur papier libre.

Par ailleurs, **les protèges tibias sont obligatoires et seul le gardien peut porter un collant.**

Seuls les ballons Futsal sont autorisés à l'intérieur des gymnases

FORFAIT

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

Avisé	100,00 €
Non Avisé	150,00 €
Forfait en cours de plateau	200,00 €

FINALES

Dimanche 19 Mai 2024

Gymnase Broustal
6 ave Ludwig Van Beethoven
78190 TRAPPES

QUALIFIÉS

Pour chaque catégorie, le premier nommé est considéré comme club recevant, de ce fait il devra fournir la tablette pour la FMI. Il est demandé au club d'arriver à minima 1h00 avant le coup d'envoi

U12

Horaire 8H45

PLAISIROIS / FONTENAY LE FLEURY

U13 F

Horaire 9H35

MANTOIS 78 FC / POISSY FC

U13

Horaire 10H25

PLAISIROIS FO / LES MUREAUX OFC

U15 F

Horaire 11H15

ROSNY CSM / POISSY FC

U14

Horaire 12H15

LIMAY ALJ / GUYANCOURT

U18 F

Horaire 13H15

MANTOIS 78 FC / POISSY FC

U16

Horaire 14H15

LIMAY ALJ / MONTIGNY LE BTX

SENIORS F

Horaire 15H15

ROSNY CSM / TOUSSUS ATFC

SENIORS M

Horaire 16H30

ASJA 2 / LA CUATRO

COMITE DE DIRECTION

MERCREDI 24 AVRIL 2024

Présidence : M. Jean-Pierre MEURILLON

Présents : Mmes Valérie TARDIVEL, Sandrine SANCHEZ, Dorette ELANGUE ETEME, Josiane JOURDAN
MM. Pierre GUILLEBAUX, Jean-François DUPONT, Thierry MOURAUX, Florent BAUDOIN, Laurent HOUIN, Jean-Pierre LEDUC, Ali SAHALI

En visio : M. Brice PARINET (par ailleurs, Président de la Commission Départementale de l'Arbitrage)

Excusés : MM. Jean-Eric INACIO, Rodrigo LOPES ROCHA, Victor SIMON, Dr Pascal MAILLE

Assistent : M. William MARISSAL, Directeur
M. David REMISSE, Conseiller Technique Départemental

La séance est ouverte à 18 h 30

1 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE DIRECTION DU 27/3/2024

Le procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 27/3/2024 a été transmis, le 8/4, aux membres du Comité de Direction, aux fins d'observations éventuelles.

Il a été publié dans le journal numérique « Yvelines Football » N° 1798, du 16/4/2024.

Il est adopté à l'unanimité.

2 / INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Comité de Direction est informé, notamment, des événements suivants :

✓ **Formations organisées par Profession Sport et Vie Associative 78 :**

- le 4/4, à TRAPPES : Formation sur le thème : **Comment se sentir à sa place en tant que dirigeant(e) bénévole d'une association ? => Vous ressentez que votre équipe ne comprend pas toujours votre place en tant que bénévole dirigeant(e) ?**
- le 23/4, à TRAPPES : Formation sur le thème : **Réseaux Sociaux : Associations, Passez à l'action ! => Vous souhaitez développer la visibilité et la notoriété de votre association pour attirer des adhérents, des bénévoles, des donateurs ?**

✓ le 6/4, au stade Georges Lefevre, à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE : **Finales Départementales du Festival Foot U 13 et U 13 F**

✓ le 9/4 : **Publication de l'appel à candidatures pour le renouvellement du Comité de Direction pour le mandat 2024 / 2028, dans le journal numérique « Yvelines Football » et sur le site Internet du District**

✓ Cet appel à candidatures sera à nouveau publié dans le journal numérique les 16, 23 et 30/4, et les 7 et 14/5

✓ le 17/4, au stade Aimé Bergeal, à MANTES-LA-VILLE : **Finale de la Coupe de Paris-Ile de France Crédit Mutuel Seniors.**

✓ Cette rencontre, où s'opposaient 2 équipes Yvelinoises, le **CONFLANS F.C. (R 2) et le HOUILLES A.C. (R 1), a vu la victoire du CONFLANS F.C. par 3 buts à 1.**

✓ le 20/4, à VILLEPREUX : **Opération « Faites du Foot »**

✓ le 20/4, à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE : **Réunion du secteur 2 de l'Association Nationale des Présidents de District de Football (A.N.P.D.F.)**

✓ le 20/4, à Morfondé : **Phase Régionale du Critérium National du Foot En Marchant, à laquelle a participé l'A.S. LA VESGRE**

✓ le 23/4, à ORGERUS : **Organisation, par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports des Yvelines (S.D.J.E.S. 78), d'une session de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles, en partenariat avec la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (D.D.D.F.E.), la Police nationale, la Gendarmerie nationale, ainsi que le Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines (C.D.O.S. 78)**

Deux autres sessions sont programmées, le 3/5 à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX et le 4/6, à SARTROUVILLE.

3 / LA REUNION DU COMITE DE DIRECTION DE LA LIGUE DU 29/4/2024

Plusieurs décisions sont attendues du Comité de Direction de la Ligue.

Elles concernent :

L'adaptation des obligations des clubs en matière d'équipes de jeunes

Les clubs dont l'équipe première Seniors évolue en championnat du Dimanche après-midi ont l'obligation, comme prévu par le Règlement Sportif Général de la Ligue et le Règlement Sportif du District, d'engager et de faire participer jusqu'à leur terme un certain nombre d'équipes de jeunes, en fonction du niveau hiérarchique où évolue leur équipe première Seniors.

Le Comité de Direction de la Ligue a décidé, le 26/6/2023, de modifier le format des Championnats U 15, avec l'instauration de 2 niveaux en Championnat de Ligue et d'1 niveau en Championnats de District à

compter de la saison 2024 / 2025 et de faire évoluer la structure du Championnat Régional U 17 pour lequel il est créé une Division supplémentaire (R 3) à compter de la saison 2024 / 2025.

Il aurait été incohérent qu'une équipe engagée dans un Championnat U 15 ou U 17, régional ou départemental, **ne soit pas reconnue comme telle** lorsqu'il s'agit d'apprécier les conditions dans lesquelles un club remplit ses obligations en matière d'équipes de jeunes.

Il était donc nécessaire, ce que le District a demandé dès le 16/3/2023, que le Comité de Direction de la Ligue **adapte l'article 11.1 de son Règlement Sportif Général**, afin que les clubs qui évoluent en Championnats de Ligue ou en D 1 et qui ont donc l'obligation d'engager 3 équipes de jeunes, puissent s'y conformer en engageant et en faisant participer jusqu'au terme du Championnat, non plus seulement 1 équipe U14, 1 équipe U 16 et 1 équipe U 18 (et le cas échéant, U 20), mais **1 équipe U 14, 1 équipe U 15 ou U 16 et 1 équipe U 17 ou U 18**.

Le Président de la Ligue s'était déclaré, le 9/1/2024, favorable à une adaptation de la réglementation actuelle, et la question avait été à nouveau abordée lors de la réunion Président de Ligue / Présidents de District du 21/2.

La Ligue envisageait de modifier l'article 11.1 de son Règlement Sportif Général pour dire que les clubs du Championnat Seniors de R 1, R 2, R 3 et D 1 auraient l'obligation d'engager 3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux, **dont :**

- 1 équipe U 14 ou U 15,
- 1 équipe U 16 ou U 17,
- 1 équipe U 18.

Lors de la réunion Président de Ligue / Présidents de District qui a précédé la réunion du Comité de Direction du 25/3, le Président Jean-Pierre MEURILLON a posé la question de savoir s'il n'était pas préférable **que les clubs disposent de plus de liberté** pour définir les équipes leur permettant de répondre à leurs obligations en prévoyant l'obligation de **3 équipes de jeunes de football à 11, de catégories d'âge différentes, parmi les U 14, les U 15, les U 16, les U 17, les U 18 et les U 20**.

La décision a été reportée à une prochaine réunion du Comité de Direction de la Ligue.

Lorsque la décision aura été prise par la Ligue pour ce qui est des clubs dont l'équipe première évolue en Championnats de Ligue ou en D 1, le Comité de Direction du District modifiera l'article 11.1 de son Règlement Sportif pour ce qui est des clubs dont l'équipe première évolue en-dessous de la D 1.

La modification du Règlement relatif aux ententes Seniors, pour permettre la création d'une entente Seniors en D 2

L'U.S. MAULOISE avait, le 1^{er}/2, saisi la Ligue de la question de la possibilité de la création d'ententes Seniors dans toutes les Divisions des Championnats de District, hors la D 1.

Jusqu'à la saison 2020 / 2021, l'article 39 bis des Règlements Généraux de la F.F.F. donnait compétence aux Assemblées

Générales des Ligues et des Districts pour accorder aux clubs la possibilité de constituer des équipes Seniors en entente dans les compétitions de District, **hormis les 2 divisions supérieures**.

Mais cet article a été modifié par l'Assemblée Fédérale du 12/12/2020, avec effet de la saison 2021 / 2022, pour **supprimer l'interdiction des ententes Seniors dans les 2 divisions supérieures de District**, sans que la Ligue n'en tire les conséquences dans l'article 11.7.2 de son Règlement Sportif.

Le Président Jean-Pierre MEURILLON a évoqué la question lors des réunions Président de Ligue / Présidents de District des 21/2 et 25/3.

S'il est concevable en effet que les ententes Seniors ne soient pas autorisées en D 1, où les conditions de la compétition doivent être les mêmes dans tous les Districts d'une même Ligue régionale, il n'en est évidemment pas de même pour ce qui est des ententes Seniors en D 2.

Une décision est attendue du Comité de Direction de la Ligue.

La possibilité, pour les équipes U 15 F des clubs engagés en Championnat de France Féminin de D 3, d'évoluer en mixité

Le Président Jean-Pierre MEURILLON a, lors de la **réunion Président de Ligue / Présidents de District** qui s'est tenue le 25/3, en amont du Comité de Direction, proposé que la possibilité actuellement offerte aux clubs ayant une équipe engagée en D 1 Féminine, D 2 Féminine ou dans le Championnat National U 19 F, d'engager une équipe U 15 F dans des épreuves masculines U 13, U 14 ou U 15, à 11 ou à 8, soit **étendue aux clubs qui ont une équipe engagée en D 3 Féminine, Championnat récemment créé**.

Il a été indiqué que la Ligue examinerait la question.

L'octroi d'un muté supplémentaire pour les clubs ayant dans leur effectif une Arbitre Féminine sans en avoir l'obligation

Le Président Jean-Pierre MEURILLON a, lors de la **réunion Président de Ligue / Présidents de District** qui s'est tenue le 25/3, en amont du Comité de Direction, proposé que dans le but de **valoriser les Arbitres Féminines et inciter à leur recrutement**, et comme cela se fait dans le cadre de l'encouragement à la formation de jeunes joueuses (cf. l'article 7.5.3 du Règlement Sportif Général), soit créée la possibilité d'utiliser un joueur muté supplémentaire dans une équipe de Ligue ou de District à déterminer, pour les clubs qui comptent dans leur effectif une Arbitre Féminine alors qu'ils n'en ont pas réglementairement l'obligation.

Il avait déjà évoqué la question lors des Comités de Direction de la Ligue du 24/10/2022 et du 2/5/2023, puis le 14/6/2023, lors de la réunion Président de Ligue / Présidents de District.

Cette disposition ne serait bien sûr applicable, comme dans le cas dans le cadre de l'encouragement à la formation de jeunes joueuses, que dans les compétitions de la Ligue et des Districts franciliens.

Il s'agirait là d'une formule qui remplacerait celle qui avait été instituée en 2017 par l'Assemblée Générale du District des Yvelines selon laquelle, pour ce qui est des obligations des clubs en matière de Statut de l'Arbitrage, une Arbitre Féminine était **comptabilisée comme représentant 2 Arbitres Officiels**, ce que la Ligue n'avait pas

souhaité maintenir, en 2022, lors de la mise en place de la réforme du Statut de l'Arbitrage.

Là également, **il a été indiqué que la Ligue examinerait la question.**

[4 / LES COMMISSIONS DU DISTRICT POUR LA SAISON 2023 / 2024](#)

Le Comité de Direction procède aux nominations suivantes :

COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ

Mme Oury SY

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

M. Kamel MIRA

COMMISSION TECHNIQUE

M. Franck CHADEAU

COMMISSION PROMOTION, INFORMATION, COMMUNICATION

Mme Gwladys DUTEIL

[5 / LES REUNIONS DE SECTEUR](#)

Il est rappelé que **des réunions de présentation** de la mise en place du dispositif des **Référents de secteurs** se sont déroulées :

- . pour le secteur 4, le 3/2/2023, au PECQ,
- . pour le secteur 2, le 14/4/2023, à EPONE,
- . pour le secteur 1, le 28/4/2023, à ROSNY-SUR-SEINE,
- . pour le secteur 6, le 22/9/2023, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.

Les réunions des secteurs 3, 5 et 7 restaient donc à programmer.

La réunion du secteur 5 qui était prévue le 7/3, à FONTENAY-LE-FLEURY a dû être reportée, du fait du faible nombre de clubs disponibles à cette date.

La réunion du secteur 7 est programmée le vendredi 26/4, à PLAISIR.

Il est insisté sur le fait que **les réunions des secteurs 3 et 5 doivent être programmées rapidement.**

[6 / LES MANIFESTATIONS ORGANISEES PAR LE DISTRICT](#)

▣ Le Comité de Direction évoque **les Finales Départementales du Festival Foot U 13 et U 13 F** qui se sont déroulées, le samedi 6/4, au stade Georges Lefevre, à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, sur les installations du PARIS SAINT-GERMAIN et qui regroupaient 8 équipes filles et 16 équipes garçons.

A l'issue de cette journée, se sont qualifiées, pour les Finales Régionales, qui se dérouleront le samedi 4/5, à JOUY-LE-MOUTIER, les équipes :

- du **PARIS SAINT-GERMAIN**, en U13 F,
- du **PARIS SAINT-GERMAIN** et du **F.C. MANTOIS 78**, en U 13 G

Le Comité tient à exprimer ses **vifs remerciements à la Ville de SAINT-GERMAIN-EN-LAYE et au PARIS SAINT-GERMAIN** pour leur accueil.

Ces remerciements vont également à tous les Commissaires, les arbitres, les éducateurs, les bénévoles et les salariés du District, ainsi qu'à tous les éducateurs et les bénévoles du PARIS SAINT-GERMAIN, qui ont grandement contribué au succès de cette belle journée de football.

Une réunion de débriefing va être programmée.

▣ le samedi 20/4, à VILLEPREUX, a été organisée l'**Opération « Faites du Foot »**.

Il s'agissait, pour la 3^{ème} fois, de permettre de découvrir **les nouvelles pratiques : Le Foot en marchant, le Golf Foot, le Futnet (tennis-ballon) et le Fit Foot**.

Pour rappel, **les manifestations à venir sont les suivantes :**

- ✓ le samedi 27/4, à VERNEUIL S/SEINE : **Opération « Toutes Foot »**
- ✓ le dimanche 19/5, à TRAPPES : **Finales des Coupes des Yvelines Futsal**
- ✓ le samedi 1^{er}/6, à POISSY : **Journée du Football Féminin**
- ✓ le dimanche 9/6, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX : **Finales des Coupes des Yvelines et des Coupes du Comité**
- ✓ le samedi 22 et le dimanche 23/6, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX : **Journée Nationale des Débutants**

7 / LA TECHNIQUE

M. David REMISSE, Conseiller Technique Départemental, fait le point quant aux prochaines formations techniques devant être organisées par le District, ainsi qu'aux opérations de détections / sélections.

I - FORMATIONS

Formations Professionnelles :

B.M.F. : Semaine 6 (certifications), du 21 au 24/4, à Morfondé

B.E.F. : Semaine 6 (+ de 100 matches) actuellement à Morfondé

B.E.F. Traditionnel : Semaine 6, du 2 au 5/4, à Morfondé

Formations Bénévoles :

C.F.I. Seniors : 2^{ème} journée, le 29/3, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX :

16 stagiaires présents sur 16 inscrits - 7 clubs Yvelinois représentés

C.F.I. U 6-U 9 : 2^{ème} journée, le 9/4, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX :

14 stagiaires présents sur 14 Inscrits - 8 clubs Yvelinois représentés

C.F.I. U 10-U 13 mineur : 2^{ème} journée, le 11/4, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX :

14 stagiaires présents sur 16 inscrits - 12 clubs Yvelinois représentés

C.F.I. U 10-U 13 : 2^{ème} journée, le 18/4, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX :

14 stagiaires présents sur 15 inscrits - 12 clubs Yvelinois représentés

Prochaines formations :

. **Journée complémentaire Coach Jeunes : le 25/4, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX**

. **C.F.I. U14-U19 : 2^{ème} journée, le 26/4, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX**

. **C.F.I. U6-U9 : 2^{ème} journée, le 30/4, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX**

. **C.F.I. U10-U13 : 1^{ère} journée, le 14/5, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX**

. **C.F.I. Seniors : 1^{ère} journée, le 16/5, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX**

. **C.F.I. U14-U19 : 1^{ère} journée, le 21/5, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX**

. **Attestation Fédérale Pratique Féminine, le 24/5**

II - PROGRAMME D'EXCELLENCE SPORTIVE (Détections / Sélections)

Détection U 12 G :

Centre de perfectionnement le 27/3, à FONTENAY-LE-FLEURY
Centre de perfectionnement le 24/4, à LOUVECIENNES

Détection Gardiens de but U 14 G :

Centre de perfectionnement le 7/4, à TRAPPES

Détection Gardiennes de but U 14 F :

Centre de perfectionnement le 7/4, à TRAPPES

Actions de détections à venir :

Détection U 12 F :

Finale départementale le 26/5, aux CLAYES-SOUS-BOIS

Détection Gardiens et gardiennes de but U 12/U 13/U 14 G et F :

Centre de perfectionnement le 5/5, à TRAPPES
8 / L'ARBITRAGE

M. Brice PARINET, Président de la Commission Départementale de l'Arbitrage (C.D.A.), fait le point quant à l'activité de ladite Commission.

Les Formations Initiales en Arbitrage

La prochaine F.I.A. aura lieu au mois d'août 2024 (les dates restant à définir).

Elle sera organisée aux MUREAUX.

Les effectifs des Arbitres

Au 24/4/2024, le District des Yvelines compte **373 Arbitres, ce qui constitue un nouveau record** avec une augmentation de 2,19 % par rapport au mois de juin 2023.

Le District des Yvelines est ainsi le deuxième pourvoyeur d'Arbitres du territoire Francilien.

A titre de comparaison la Ligue de Paris-Ile de France compte 2 542 Arbitres et en comptait 2 501 en juin 2023, soit une augmentation de 1,63 %.

La Fédération quant à elle compte 25 188 Arbitres soit 1 663 arbitres de plus (+ 7 %) qu'en 2023.

Là où la plupart des Ligues ont nettement augmenté leur effectif d'Arbitres, la Ligue de Paris-Ile de France semble davantage stagner.

Les actions de la C.D.A.

La Commission Départementale de l'Arbitrage organisera la réunion de fin de saison des Arbitres le vendredi 21/6/2024

La cérémonie de remise des écussons des nouveaux Arbitres

La cérémonie de remise des écussons des nouveaux Arbitres qui n'a pu être organisée le mercredi 17/4, le sera au siège du District le mardi 14/5.

L'Arbitrage Fédéral

Après avoir été observé par M. Alain SARS, le Directeur délégué à l'arbitrage amateur, M. **Mathis FAUCHON** (RAMBOUILLET F.C. 78) a été sélectionné pour faire partie des 12 Arbitres qui officieront, dans le cadre du **Tournoi International U 17 de MONTRICHARD**, du 9 au 11/5/2024.

Le Comité de Direction le félicite de sa réussite et lui souhaite bonne chance.

9 / LES FINANCES

Mme Sandrine SANCHEZ, Trésorière Générale du District, indique qu'un nouveau relevé club a été émis, avec une date limite de paiement fixée au 26/4/2024.

10 / LE PROJET DE CHAMPIONNATS DE JEUNES A 11. PAR ANNEE D'ÂGE, AVEC ACCESSIONS GENERATIONNELLES

Il est rappelé qu'un point précis avait été effectué à ce sujet lors de la réunion du Comité de Direction du 28/2/2024.

Après un large débat, le Comité avait décidé d'organiser très rapidement une **réunion avec les clubs** pour leur présenter à nouveau le projet et leur **proposer d'en saisir l'Assemblée Générale du District le 15/6**, en vue d'une **mise en œuvre dans les Championnats de jeunes à 11 inférieurs à la D 1 à l'issue de la saison 2024 / 2025**.

Cette rencontre avec les clubs concernés s'est déroulée le 13/3, en présence de nombreux représentants de clubs.
Un sondage a ensuite été effectué auprès des clubs concernés pour recueillir leur position sur le principe de la mise en place de cette réforme, sondage dont les résultats sont les suivants :

Sur les 96 clubs concernés, 79 (soit 82,29 %) ont pris part au sondage.

Vote pour : 65 (soit 82,28 % des votants)

Vote contre : 14 (soit 17,72 % des votants)

Il est donc décidé de soumettre le projet, le 15/6, au vote de l'Assemblée Générale du District.

L'établissement des textes à soumettre à l'Assemblée Générale pour la mise en place de la réforme est en cours, afin qu'ils puissent au préalable être adoptés par le Comité de Direction lors de sa prochaine réunion, le 29/5/2024.

11 / LE POINT SUR L'UTILISATION DES LOGICIELS BENEVOLAT ET WORKFLOW

Mme Valérie TARDIVEL, Secrétaire Générale du District, indique que pour la déclaration des revenus de l'année 2023, **les frais engendrés et les kilomètres parcourus** dans le cadre de l'activité bénévole des membres des Commissions du District seront comptabilisés **uniquement via le logiciel Bénévolat**.

C'est également ce logiciel qui permet, en vue de la **valorisation de l'apport des Bénévoles au fonctionnement du District** (il s'agit de l'estimation de la valeur de leur travail), de recenser les heures de travail desdits Bénévoles au profit du District.

Il est rappelé que chaque Président de Commission et chaque responsable d'évènement est en charge de la saisie sur ce logiciel.

Par ailleurs, il est rappelé que le **logiciel Workflow**, qui permet à une Commission de diffuser des informations qui concernent d'autres Commissions du District, ne peut être véritablement utile et efficace **que si toutes les Commissions du District l'utilisent**.

Un nouveau rappel sera donc fait, dans ce but.

Il est en outre demandé à chacun des représentants du Comité de Direction auprès des diverses Commissions du District de faire le point à ce sujet avec les Présidents desdites Commissions.

12 / LES EFFECTIFS DES LICENCIE(E)S

Le District comptait, au 15/4/2024, **47 442 licencié(e)s**, soit **2 138 de plus** qu'au 15/4/2023 (45 304).

La hausse globale atteint donc **4,72 %**.

Presque toutes les catégories du Football Libre masculin sont en hausse, à l'exception des Seniors, des U 20, des U 19 et des U 7.

La hausse est particulièrement importante pour les catégories :

U 18 (+ 124 licenciés, soit + 14,92 %),
U 16 (+ 193 licenciés, soit + 13,57 %),
U 15 (+ 179 licenciés, soit + 10,22 %),
U 12 (+ 304 licenciés, soit + 12,29 %),
U 11 (+ 296 licenciés, soit + 10,76 %),
U 9 (+ 311 licenciés, soit + 12,47 %),
et U 6 (+ 112 licenciés, soit + 9,84 %).

Le Football Féminin est lui aussi en hausse (+ 5,57 %), puisqu'on constate, au 15/4/2024, 3 661 licenciées contre 3 468 au 15/4/2023. (+ 193 licenciées).

Pour le **Football d'Animation**, le nombre de licencié(e)s (21 746) est en hausse de **7,98 %** (+ 1 607 licencié(e)s).

Le nombre des « **encadrants** » est globalement en hausse (+ 3,73 %) au 15/4/2024 (5 179 contre 4 993 au 15/4/2023) dont + 4,44 % pour les Dirigeant(e)s et + 0,24 % pour les Educateurs Fédéraux, les Entraîneurs et les Animateurs Fédéraux.

Le nombre de Dirigeantes augmente de **12,24 %** (+ 64 licenciées).

On notera enfin qu'au 15/4/2024, le District comptait **104,19 %** du nombre total de ses licencié(e)s de la saison précédente.

Au 15/4/2023, ce pourcentage atteignait 104,09 %.

Le District compte, au 24/4/2024, **47 479 licencié(e)s**.

Pour mémoire, le District comptait :

à la fin de la saison 2022 / 2023, **45 536 licencié(e)s**
à la fin de la saison 2021 / 2022, **43 524 licencié(e)s**
à la fin de la saison 2020 / 2021, **36 859 licencié(e)s**

A noter que voilà 10 ans, à la fin de la saison 2013 / 2014, le District comptait 36 203 licencié(e)s, soit 11 239 de moins qu'aujourd'hui.

La Ligue, de son côté, comptait au 25/3/2024, **325 213 licencié(e)s**, contre 301 209 au 25/3/2023.

La hausse était ainsi de **7,97 %** (+ 24 004 licencié(e)s).

La Ligue compte, au 24/4/2024, **326 865 licencié(e)s**.

Rappelons qu'elle comptait :

à la fin de la saison 2022 / 2023, **304 084 licencié(e)s**
à la fin de la saison 2021 / 2022, **290 015 licencié(e)s**
à la fin de la saison 2020 / 2021, **243 117 licencié(e)s**

13 / AGENDA

Sont rappelés aux membres du Comité de Direction les **rendez-vous des prochaines semaines** :

- ✓ le vendredi 26/4, à PLAISIR : **Réunion de présentation du dispositif des Référénts de secteur, pour le secteur 7**
 - ✓ le samedi 27/4, à VERNEUIL S/SEINE : **Opération « Toutes Foot »**
 - ✓ le lundi 29/4 : **Réunion du Comité de Direction de la Ligue**
 - ✓ le mardi 30/4, à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE : **Organisation, par Profession Sport et Vie Associative 78, en collaboration avec le Collectif de l'Âtre et le MAS de SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, du spectacle théâtral BILLIE JEAN, ALICE, CASTER et les autres ... sur le thème du sexisme dans le sport à travers le parcours d'une jeune femme désireuse de devenir footballeuse professionnelle.**
 - ✓ Nourries de témoignages, de coupures de presse, d'histoire du sport, d'analyses sociologiques, les comédiennes ont pu composer ce spectacle afin d'aborder le sujet des discriminations à l'égard des femmes dans le sport.
 - ✓ le jeudi 2/5, à TRAPPES : **Assemblée Générale de l'Union Nationale des Arbitres de Football 78 (U.N.A.F. 78)**
 - ✓ le vendredi 3/5, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX : **Organisation, par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports des Yvelines (S.D.J.E.S. 78), d'une session de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles, en partenariat avec la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (D.D.D.F.E.), la Police nationale, la Gendarmerie nationale, ainsi que le Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines (C.D.O.S. 78)**
 - ✓ Une autre session est d'ores et déjà programmée le 4/6, à SARTROUVILLE.
 - ✓ le vendredi 3/5, au siège du District : **Session de formation Prévention et Secours Civique de niveau 1 (P.S.C. 1), au profit des Services Civiques des clubs Yvelinois**
 - ✓ le samedi 4/5, à MONTPELLIER : **Réunion commune du Collège des Présidents de Ligue, du Collège des Présidents de District et du Collège des Autres Acteurs du Football Amateur**
 - ✓ le samedi 4/5, à JOUY-LE-MOUTIER : **Finales régionales du Festival Foot U 13 et U 13 F**
 - ✓ le mardi 14/5, à PARIS : **« Soirée des Bâtisseuses », organisée par la Ligue et réservée exclusivement aux femmes qui font le football amateur Francilien**
 - ✓ le mardi 14/5, au siège du District : **Cérémonie de remise des écussons aux nouveaux Arbitres**
- Remise de Labels :

- ✓ . le mercredi 15/5, au **C.S.M. ROSNY-SUR-SEINE**, pour le **Label Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole Féminines, niveau Argent (renouvellement)**
- ✓ . le mercredi 22/5, au **PARIS SAINT-GERMAIN**, pour le **Label Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole, niveau Elite (renouvellement)**
- ✓ le jeudi 16/5 : **Date limite d'envoi des candidatures à l'élection des membres du Comité de Direction du District pour le mandat 2024 / 2028**
- ✓ le dimanche 19/5, à TRAPPES : **Finales des Coupes des Yvelines Futsal**
- ✓ le jeudi 23/5 : **Réunion de la Commission de surveillance des opérations électorales pour l'examen des candidatures à l'élection des membres du Comité de Direction du District pour le mandat 2024 / 2028**
- ✓ le samedi 1^{er}/6, à POISSY : **Journée du Football Féminin**
- ✓ le samedi 8/6, à PARIS : **Assemblée Fédérale**
- ✓ le dimanche 9/6, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX : **Finales des Coupes des Yvelines et des Coupes du Comité**
- ✓ le vendredi 21/6, au siège du District : **Réunion de fin de saison des Arbitres**
- ✓ le samedi 22 et le dimanche 23/6, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX : **Journée Nationale des Débutants**

14 / QUESTIONS DIVERSES

En réponse à M. Ali SAHALI, il est indiqué, s'agissant d'un licencié suspendu faisant partie d'une Commission du District, qu'il résulte des dispositions de l'article R.141-6 du Code du Sport, qu'en cas de **saisine du Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.) aux fins de conciliation**, ce qui a été le cas :

« Lorsque le conflit résulte de l'intervention d'une décision individuelle, l'exécution de cette décision est suspendue à compter de la notification à l'auteur de la décision de l'acte désignant un conciliateur. La suspension de la décision individuelle contestée prend fin avec la notification des mesures de conciliation prévues à l'article R. 141-23. »

Par ailleurs, M. Ali SAHALI signale la rédaction, par l'Amicale des Educateurs de Football des Yvelines (A.E.F. 78), d'un article relatif aux **Finales départementales du Festival Foot U 13 et U 13 F**, qui se sont déroulées le 6/4, à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. Cet article a été publié.

Mme Sandrine SANCHEZ fait le bilan de l'**opération « Foot à l'école »**, organisée cette saison **sur le thème des Jeux Olympiques Paris 2024** : 41 classes inscrites, 19 écoles.

Les classes lauréates départementales du concours de production culturelle du dispositif « Foot à l'Ecole » sont, pour les Yvelines :

. pour la production dynamique, la classe de CE 2 / CM 1 de Mmes SEMO et DESFONTAINES, de l'Ecole Régionale du Premier Degré, de LA VERRIERE

. pour la production statique, la classe de CM 1 / CM 2 de Mme RAVE, de THOIRY.

Par ailleurs, le **rassemblement départemental des Sections Sportives Scolaires des Yvelines Jean-Denis POITOU** se déroulera le **16/5, au Camp des Loges, à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.**

M. Florent BAUDOIN revient sur la mise en place de la nouvelle version du **Challenge Esprit Sportif Jeunes**, et rappelle qu'il avait été décidé, lors du Comité de Direction du 27/3, de 3 actions :

. une relance vers les clubs qui ne sont pas engagés dans le nouveau dispositif,

. un rappel vers les clubs qui n'ont pas validé leur adhésion au nouveau dispositif,

. un rappel aux clubs ayant validé leur adhésion, pour qu'ils votent pour les podiums s'ils ne l'ont pas fait.

Ces 3 relances ont été effectuées.

Un nouveau point sera fait à ce sujet lors du Comité de Direction du 29/5.

Enfin, Mme Valérie TARDIVEL indique qu'il s'est avéré **impossible de s'assurer les services d'un médecin pour les diverses manifestations sportives qui sont organisées par le District.**

—
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 H 15.
—

Prochaine réunion du Comité de Direction :

le mercredi 29 mai 2024, à 18 H 30

Les décisions du Comité de Direction du District sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le journal numérique « Yvelines Football », sur le site Internet officiel du District ou sur Footclubs (ou, le cas échéant, de leur notification par courrier électronique), dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF

(voir annexe 4 du règlement sportif du D.Y.F.)



ETAT PROVISOIRE DES POINTS DE PENALITE, ARRETE AU 14/05/24

(sauf erreur ou omission et sous réserve de feuilles de matches en retard et des dossiers en Commissions)

CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts
D1					D3A					D4B					D5B				
BAILLY NOISY SFC 1	47	24	43,1	1	ANDRESY F.C. 1	33	22	33,0	3	BAILLY NOISY SFC 2	27	22	27,0	6	ANDRESY F.C. 2	18	15	26,4	6
CHATOU AS 2	54	24	49,5	1	CARRIERES S/SEINE US 1	28	22	28,0	6	BOUGIVAL FOOT 1	46	22	46,0	1	CONFLANS PORTUGAIS 1	14	16	fft	fft
CHESNAY 78 F.C. LE 1	45	24	41,3	1	CHANTELOUP LES V. US 2	23	21	24,1	6	CARRIERES GRESILLONS 2	45	22	45,0	1	ECQUEVILLY ET.S.C. 2	14	16	19,3	6
CONFLANS F.C. 2	36	24	33,0	3	EPONE USBS 2	32	21	33,5	3	CHATOU AS 3	45	22	45,0	1	GARGENVILLE STADE 2	28	16	38,5	3
HARDRICOURT US 2	42	24	38,5	3	HOUILLES A.C. 3	31	21	32,5	3	CONFLANS F.C. 3	36	21	37,7	3	JUZIERS F.C. 1	16	16	22,0	6
HOUILLES S.O. 1	46	24	42,2	1	MAURECOURT F.C. 1	36	22	36,0	3	ECQUEVILLY ET.S.C. 1	30	22	30,0	3	MAULE/MEZIERES U.S. 3	13	16	17,9	6
MANTOIS 78 FC 3	32	24	29,3	6	ROSNY S/SEINE C.S.M. 1	16	22	16,0	6	HOUILLES S.O. 2	19	22	19,0	6	MAURECOURT F.C. 2	31	16	42,6	1
MARLY LE ROI U.S. 1	47	24	43,1	1	SARTROUVILLE E.S. 2	34	22	34,0	3	MESNIL LE ROI A.S. 1	24	22	24,0	6	TRIEL AC 2	10	16	13,8	6
MAUREPAS AS 1	31	24	28,4	6	VAUXOISE ES 1	20	22	20,0	6	MONTESSON U.S. 2	42	22	42,0	1	VAUXOISE ES 2	14	15	20,5	6
MUREAUX O.F.C. LES 2	28	24	25,7	6	VERNEUIL S/SEINE US 1	21	22	21,0	6	PECQ US LE 2	26	21	27,2	6	VERNEUIL S/SEINE US 2	16	16	fft	fft
POISSY FC 1	55	24	50,4	0	VILLENES ORGEVAL 1	15	21	15,7	6	TRIEL AC 1	43	22	43,0	1	VERNOUILLET FC 1	17	16	23,4	6
RAMBOUILLET YVELINES 1	46	24	42,2	1	VINSKY FC 1	24	22	24,0	6	VILLEPREUX F.C. 1	49	22	49,0	1					
VOISINS FC 1	38	24	34,8	3															
D2A					D3B					D4C					D5C				
AUBERGENVILLE F.C 1	45	22	45,0	1	CELLOIS CS 1	18	23	17,2	6	BOIS D'ARCY A.S. 2	31	20	34,1	3	BAILLY NOISY SFC 3	30	20	33,0	3
BUCHELOISE A.S. 1	51	22	51,0	0	CHESNAY 78 F.C. LE 2	35	24	32,1	3	CHESNAY 78 F.C. LE 3	23	20	25,3	6	CARRIERES S/SEINE US 2	41	19	47,5	1
CARRIERES GRESILLONS 1	43	22	43,0	1	COIGNIERES F.C. 1	38	24	34,8	3	CLAYES SS/BOIS U.S.M 1	20	20	22,0	6	CELLOIS CS 2	16	19	18,5	6
ELANCOURT O.S.C. 1	34	22	34,0	3	ELANCOURT O.S.C. 2	67	24	61,4	-2	CROISSY U.S 1	28	20	30,8	3	CHAMBOURCY ASM 2	32	20	35,2	3
MARLY LE ROI U.S. 2	39	22	39,0	3	FONTENAY LE FLEURY 1	33	24	30,3	3	ELANCOURT O.S.C. 3	1	20	fft	fft	ETANG ST NOM ES 1	31	20	34,1	3
MAULOISE U.S. 1	35	22	35,0	3	JOUY EN JOSAS U.S. 1	11	24	10,1	6	ESSARTS LE ROI AGS 1	23	20	25,3	6	FONTENAY LE FLEURY 2	21	20	23,1	6
MONTESSON U.S. 1	35	22	35,0	3	MAISONS-LAFFITTE F.C 1	35	24	32,1	3	HOUDANAISE REGION FC 2	24	20	26,4	6	FOURQUEUX FOOT OMS 1	21	20	23,1	6
MONTIGNY LE BX AS 1	39	22	39,0	3	MAUREPAS AS 2	32	24	29,3	6	JOUY EN JOSAS U.S. 2	17	20	18,7	6	MAISONS-LAFFITTE F.C 2	12	20	13,2	6
PLAISIROIS F.O. 1	49	22	49,0	1	PLAISIROIS F.O. 2	29	24	26,6	6	MONTIGNY LE BX AS 2	20	20	22,0	6	MESNIL LE ROI A.S. 2	28	20	30,8	3
ST GERMAIN EN LAYE 1	41	22	41,0	1	POISSY FC 2	41	23	39,2	3	ST ARNOULT FC 78 1	23	20	25,3	6	PORT MARLY C.S. 1	25	20	27,5	6
VALLEE 78 F.C. 1	41	22	41,0	1	RAMBOUILLET YVELINES 2	27	24	24,8	6	VALLEE 78 F.C. 2	30	20	33,0	3	ST GERMAIN EN LAYE 2	24	20	26,4	6
VERSAILLES 78 FC 3	21	22	21,0	6	VELIZY ASC 1	23	24	21,1	6	VELIZY ASC 2	12	20	13,2	6	VIROFLAY U.S.M. 1	23	20	25,3	6
					VOISINS F.C. 2	17	24	15,6	6										
D2B					D4A					D5A					D5D				
BOIS D'ARCY A.S. 1	31	22	31,0	3	ACHERES C.S. 1	27	22	27,0	6	BONNIERES FRENEUSE 1	26	16	35,8	3	BOIS D'ARCY A.S. 3	4	14	6,3	6
CHAMBOURCY ASM 1	33	22	33,0	3	AUBERGENVILLE F.C 2	23	21	24,1	6	FONTENAY ST PERE AS 1	1	16	fft	fft	COIGNIERES F.C. 2	1	15	fft	fft
CHANTELOUP LES V. US 1	45	22	45,0	1	BREVAL LONGNES F.C. 1	31	22	31,0	3	GUITRANCOURT ASF 1	16	16	22,0	6	ESSARTS LE ROI AGS 2	3	16	fft	fft
EPONE USBS 1	39	22	39,0	3	BUCHELOISE A.S. 2	27	22	27,0	6	INTERFOOT 78 1	22	16	30,3	3	GUYANCOURT ES 2	6	16	8,3	6
GARGENVILLE STADE 1	36	22	36,0	3	FEUCHEROLLES USA 1	27	21	28,3	6	LIMAY ALJ 2	16	15	23,5	6	HOUDANAISE REGION FC 3	9	13	15,2	6
GUYANCOURT ES 1	20	22	20,0	6	GUERVILLE ARNOUVILLE 1	15	22	15,0	6	MANTES OLYMPIQUE FC 1	8	15	11,7	6	MAGNY 78 F.C. 1	16	16	fft	fft
HOUDANAISE REGION FC 1	30	22	30,0	3	INTERFOOT 78 1	28	21	29,3	6	PORCHEVILLE FC 1	19	16	26,1	6	ST CYR AFC 1	27	16	37,1	3
LIMAY ALJ 1	27	22	27,0	6	MAGNANVILLE LIONS 1	60	22	60,0	-2	ROSNY S/SEINE C.S.M. 2	17	16	23,4	6	VERSAILLES JUSSIEU 1	29	15	fft	fft
MUREAUX O.F.C. LES 3	28	22	28,0	6	MANTES U.S.C. 1	39	20	42,9	1	VINSKY FC 2	14	16	19,3	6	VOISINS F.C. 3	8	15	11,7	6
NEAUPHLE-PONT. 2	22	22	22,0	6	MEZIERES/MAULE 2	32	21	33,5	3						YVELINES/MONTFORT 1	5	16	6,9	6
PECQ US LE 1	24	22	24,0	6	POISSY FC 3	43	22	43,0	1										
TRAPPES E.S. 2	37	22	37,0	3	VILLENES ORGEVAL 2	24	22	24,0	6										

Pts = Nombre de points bonus ou malus au classement

Ratio = Nombre de points de pénalité X 22 matches / Nombre de matches effectivement disputés

Matches = Nombre de matches effectivement disputés (à l'issu du championnat)

Total = Nombre de points de pénalité en cours



FINALES COUPES DES YVELINES FUTSAL



8h45
à
18h00

Buvette
sur place



**DIMANCHE
19 MAI 2024**

GYMNASE BROUSTAL - 6, avenue Ludwig Van Beethoven - 78190 TRAPPES